

15 - Exercice 2014 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2013 en application de la nomenclature M49

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'instruction budgétaire et comptable M49 est applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Le résultat de l'exercice 2013 du Budget annexe Assainissement a été le suivant :

Section d'investissement

• solde des réalisations 2013 :	1 344 322,14 €
• solde des restes à réaliser 2013 :	<u>- 1 928 562,89 €</u>
	- 584 240,75 €

Le programme d'équipement 2013 fait apparaître au 31 décembre 2013 un besoin d'autofinancement de 584 240,75 €, qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2013.

Section d'exploitation

• Résultat d'exploitation du budget 2012 déduction faite de la part affectée à l'investissement 2013 : (3 180 134,08 € - 2 619 063,71 €)	561 070,37 €
• Résultat d'exploitation de l'exercice 2013	<u>1 243 176,57 €</u>
Excédent de clôture 2013 :	1 804 246,94 €

Affectations :

• Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2013	584 240,75 €
• Excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2014	1 220 006,19 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations proposées et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe de l'Assainissement, tels que définis dans le tableau ci-après.

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 36200	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 344 322,14 €
Autres réserves - Affectation partielle de l'excédent d'exploitation			
10/1068 CS 36200	Autofinancement des reports		584 240,75 €
Total investissement			1 928 562,89 €
002/002 CS 36200	Résultat d'exploitation reporté		1 804 246,94 €
002/002 CS 36200	Affectation partielle de l'excédent au programme d'équipement 2013		- 584 240,75 €
Total fonctionnement			1 220 006,19 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2013

ASSAINISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2013 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	-2 224 206,72		3 568 528,86	1 344 322,14 ⁽¹⁾⁺⁽³⁾
EXPLOITATION	3 180 134,08	2 619 063,71	1 243 176,57	1 804 246,94 ⁽¹⁾⁻⁽²⁾⁺⁽³⁾
TOTAL	955 927,36	2 619 063,71	4 811 705,43	3 148 569,08

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	11 433 307,71	11 139 770,00	22 573 077,71
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	9 972 311,97	11 975 245,18	21 947 557,15
Réduction de titres	C	3 858,00	756 656,31	760 514,31
Recettes nettes	D=B-C	9 968 453,97	11 218 588,87	21 187 042,84
Restes à réaliser	E	662 842,00		662 842,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	9 209 100,99	11 139 770,00	20 348 870,99
Engagements	G	9 288 656,84	10 129 898,77	19 418 555,61
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	6 697 251,95	10 129 898,77	16 827 150,72
Annulation de mandats	I	297 326,84	154 486,47	451 813,31
Dépenses nettes	J=H-I	6 399 925,11	9 975 412,30	16 375 337,41
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	2 591 404,89		2 591 404,89
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent (si D>J)	D-J	3 568 528,86	1 243 176,57	4 811 705,43
Déficit (si J>D)	D-J			0,00
Restes à réaliser				
Excédent (si E>K)	E-K			0,00
Déficit (si K>E)	E-K	-1 928 562,89		-1 928 562,89

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.